

## ÉCOLE DE VÉLO et MINI CYCLO-CROSS

Coureurs admis :

U7    U9    U11    U13    U15

Nbre d'engagés maximum : 200

Cette feuille de détails d'organisation remplie recto et verso doit être adressée, quel que soit le genre de course, OBLIGATOIREMENT au Comité Régional dont dépend l'organisateur, au plus tard un mois avant la date de la course, accompagnée du montant des prix, des droits et de l'assurance.

VILLE Saint André de la Marche (SEVREMOINE)..... CODE POSTAL : 49450.....

TITRE DE L'ÉPREUVE Rencontre des Ecoles de Cyclisme..... DATE 27/06/2026.....

CLUB ORGANISATEUR Roue Libre Andrezéenne Compétition.....

DONNÉES GPS : .....

INDIQUER SI L'ÉPREUVE EST :  Interrégionale    Départementale    Régionale

TYPES D'ÉPREUVES :

Jeux : .....  Mini Cyclo-cross    Piste

Route ou régularité :

Lieu et horaires dossards : rue des Mauges à Saint André de la Marche

Lieu et horaires de départ : rue des Mauges à Saint André de la Marche

Dans le cas où seule l'épreuve de Régularité est organisée, merci d'indiquer le montant de l'engagement :  
0..... € (Libre de 0 € à 2 € maxi)

Catégorie	Longueur du circuit	Nbre de tours	Distance totale	Dossards	Départ
U7	1.100 km	2	2.200 km	9 H.15	10 H.00
U9	1.100 km	5	5.500 km	9 H.30	10 H.15
U11	1.100 km	8	8.800 km	10 H.00	10 H.45
U13	1.100 km	13	14.300 km	10 H.15	11 H.15
U15	..... km		..... km	..... H.....	..... H.....

### ENGAGEMENTS PAR INTERNET

(Clôture : obligatoirement 3 jours francs avant la course : le mercredi pour le samedi, le jeudi pour le dimanche, le vendredi pour le lundi...)

Renseignements (Nom, n° de téléphone, E-mail)

Augereau Pierre, 06 16 19 00 67

Le speaker est :

Cyrille Jouin.....

A indiquer impérativement de manière à pouvoir vérifier qu'il est bien habilité à exercer cette fonction

Le responsable sécurité est :

Edouard Martin.....

Visa de l'Organisateur

Roue libre Andrezéenne  
Compétition



Ne pas oublier de joindre la fiche de caisse N° 1 (épreuve d'un jour)

L'attestation d'assurance ne sera délivrée qu'après parfait paiement de l'épreuve déclarée au Comité Régional